

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 27 JUN 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept juin à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 18  
Pouvoir : 3  
Absents : 6

Date de la convocation : 20/06/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, RENAUD Didier, Bruno SULLI.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :Thierry BEUROIS représenté par JF  
FRAUDEAUJacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ  
Freddy ROYER représenté par D GAUTHIER**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, BRUNIER Maud, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, PHELIPPEAU Gilles,**Secrétaire de séance** : Malika ERRAÏSS**DELIBÉRATION N° 120****RAPPORTEUR** : Bruno MASSONNEAU**OBJET : AMENAGEMENT DU CARREFOUR HENRI BARBUSSE/ROMAIN  
ROLLAND – DEMANDE DE SUBVENTION (CONTRAT DE RURALITE - DSIL )**

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que la rue Romain Rolland est une route départementale très passante puisqu'elle relie la RD 910 à Colombiers et Scorbé Clairvaux notamment. Afin d'améliorer et sécuriser la circulation dans le centre ville, un nouveau plan de circulation global est mis en place progressivement.

Dans le secteur du vieux bourg, il est prévu une inversion du sens de circulation sur la place Gambetta. Ce projet conduit, dans sa continuité, à une inversion du sens de circulation de la rue Henri Barbusse. Ce changement de sens nécessite donc la sécurisation du carrefour, déjà dangereux actuellement.

Afin d'aménager ce carrefour, il est nécessaire de procéder à la démolition d'une maison puis de faire des aménagements de voirie. Le montant estimatif des travaux est de 75 000 € HT.

Dans le cadre de son contrat de ruralité avec la CAGC, l'Etat peut subventionner ce type de travaux au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) .

**Le plan de financement** est le suivant :

- Fond de concours CAGC (35%), soit :	26.250,00 €
- Contrat de ruralité (30 %), soit :	22.500,00 €
- Fonds propres (35%), soit :	26.250,00 €

**Total** 75.000,00 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver ces travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention auprès de l'Etat.

**VU** le contrat de ruralité 2017-2020 de Grand Châtelleraut,

**Considérant** la nécessité d'améliorer la circulation routière dans le centre de Naintré,  
**Considérant** le coût estimatif des travaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** l'aménagement du carrefour Henri Barbusse/Romain Rolland pour un montant de 75 000 € HT ;
- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à Mme la Maire de déposer la demande de subvention ;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention dans le cadre du contrat de ruralité,
- **charge** Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier

**VOTE****POUR : 16****CONTRE : 1**

Didier RENAUD

**ABSTENTION : 4**Louis CLAVE, Christian LECOQ,  
Corinne JARASSIER et Jacqueline  
LAGARNAUDIE par pouvoir

Publication en mairie le : **03 JUL. 2019**  
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous  
sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le **03 JUL. 2019**

